



FLEURANCE

DEMANDE D'EMPLACEMENT SUR LES MARCHES FORAINS DU MARDI et/ou DU SAMEDI

1^{ère} demande renouvellement annuel

Année.....

Attention ! les demandes d'emplacement non satisfaites devront être renouvelées en début de chaque année.

Nom.....

Prénoms.....

Raison sociale.....

Adresse:

.....
.....

Téléphone FIXE et PORTABLE :

.....

e-mail.....

n° registre du commerce :.....

n° SIRET.../.../.../ /.../.../...//.../...//.../.../.../...

Cadré réservé à la Direction des Affaires générales

Date d'arrivée :.....

N° de registre :.....

Passage en commission le :.....

NOTA : en moyenne 4 commissions organisées par an (à titre indicatif : mars/juin/septembre/décembre)

A RETOURNER EN MAIRIE au plus vite accompagné des pièces justificatives
(cf liste ci-jointe) en moyenne 4 commissions des marchés par an(mars/juin/septembre/décembre)

Mairie de FLEURANCE

Direction des Affaires générales et services au public
Place de la République – BP 33 – 32501 FLEURANCE Cedex
Fax: 05.62.06.29.97 Tél: 05.62.06.10.01

Nature des marchandises vendues (soyez le plus précis possible).....

.....
.....

Fréquentez-vous déjà, à titre de « passager », nos marchés ?

oui non

Si oui, depuis quelle date ?.....

Emplacement sollicité

mardi samedi

Extrait du règlement des marchés en vigueur

Le marché du mardi est réservé aux transactions commerciales de détail

Le marché du samedi est réservé aux producteurs et est défini comme suit : exploitants agricoles alimentaires (fruits, légumes, volailles, fromage et produits transformés, fleurs). Les produits frais ou transformés seront acceptés sous réserve de l'agrément des Services vétérinaires. Nota : afin de permettre l'accueil de commerces n'existant plus ou pas sur la Ville, des autorisations d'emplacement sur le marché du samedi pourront être accordées à titre exceptionnel. Elles pourront faire l'objet d'un retrait dans le cas d'une nouvelle ouverture en centre ville d'un commerce sédentaire sur le secteur d'activité considéré

Périodicité

annuelle saisonnière

Type d'installation

camion magasin remorque étalage

Dimensions souhaitées Longueur..... X Largeur.....

Besoins électricité avec ampérage souhaité..... eau

Identification Du véhicule utilisé pour votre activité

Hauteur > 1m90 : - type..... - immatriculation.....

Hauteur < 1m90 : - type..... - immatriculation.....

Déclaration certifiée exacte,

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement du marché et m'engage à m'y conformer sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à..... le.....

Signature

L' autorisation de vente est subordonnée à la production de justificatifs.

1 - Commerçant non sédentaire :

- extrait d'inscription au registre du commerce de moins de trois mois ou attestation provisoire (Kbis) ;
- carte de commerçant non sédentaire ou attestation provisoire ;
- déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
- livret de circulation de type A (pour les sans domicile);
- assurance civile professionnelle en cours de validité.

2 – Artisan :

- extrait d'inscription au registre des métiers ;
- carte permettant l'exercice, de moins de deux ans ou attestation provisoire ;
- déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
- livret de circulation de type A ;
- assurance civile professionnelle en cours de validité.

3 – Producteur agricole :

- carte d'inscription à la mutualité sociale agricole en cours de validité ;
- assurance en cours de validité (attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle)
- certificat du maire de la commune attestant la qualité de producteur.

4 – Auto-entrepreneur :

- déclaration d'activité commerciale auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) ;
- carte de commerçant non sédentaire ou attestation provisoire ;
- déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
- livret de circulation de type A (pour les sans domicile);
- assurance civile professionnelle en cours de validité.

5 – Commerçant étranger :

- extrait d'inscription au registre du commerce de moins de trois mois ou attestation provisoire (Kbis) ;
- carte de commerçant non sédentaire ou attestation provisoire ;
- déclaration d'activité délivrée par la D.D.C.S.P.P anciennement D.S.V pour la fabrication de produits alimentaires contenant des denrées d'origine animales ;
- assurance civile professionnelle en cours de validité
- carte de résident étranger

6 – Artiste libre

- attestation de déclaration aux services fiscaux
- attestation d'assurance responsabilité civile.

TARIFS en vigueur depuis le 1.01.2007

Abonnés : 0.13 €/m² – si EDF : 0.17 €/m²

Passagers : 0.25 €/m² avec un forfait minimum par marché de 3.80 € jusqu'à 15 m²

Posticheurs et démonstrateurs (uniquement le mardi avec 1 seule place) : forfait de 4 €/marché

Camion de passage : forfait de 42 € par marché.

Nota : les volants ne pourront obtenir une place que sur présentation des documents professionnels obligatoires + RIB et justificatif de domicile.

☎ en mairie : 05 62 06 10 01 / Placier : 06 17 44 54 55

Les participants au marché des producteurs du samedi matin sont assujettis à une redevance forfaitaire hebdomadaire de 2,50 €.